

77) DÉCRET N° 82/890 du 20/09/82 / ETR.SG/DAAF/DF.-

portant promotion au titre de l'année 1981 des
Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A -
Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et
Consulaire.-

LE PRÉMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi 25/80 du 15 Novembre 1980 portant amendement à l'Article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979;Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonction-
naires des Cadres de la République Populaire du Congo;Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;Vu le Décret N° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des
Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du
Congo;Vu le Décret N° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut
Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;Vu le Décret N° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
la révocation des Fonctionnaires;Vu le Décret N° 62/130/FP du 9 Mai 1961 fixant le régime des rémunéra-
tions des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;Vu le Décret N° 65/176/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;Vu le Décret N° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;Vu le Décret N° 71/194 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;Vu le Décret N° 80/644 du 26 Décembre 1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;Vu le Rectificatif N° 81/616 du 26 Janvier 1981 au Décret N° 80/644 du
26 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;Vu le Décret N° 80/617 du 26 Janvier 1981 relatifs aux intérimaires des
Membres du Gouvernement;Vu le Décret N° 80/630 du 26 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat;Vu le Décret N° 82/849 du 20 SEPTEMBRE 1982 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des Fonctionnaires
de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire de la
République Populaire du Congo,

D É C R E T

Article 1er.- Sont promus au titre de l'année 1981 aux échelons ci-après, les
Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diploma-
tique et Consulaire dont les noms suivent :

.../...

1°/- CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES :

- AU 3EME ECHELON :

M. NIGABOU Firmin, P/C du 23.12.1981 - C.S.C.(FESTRAGEM) BRAZZAVILLE

2°/- SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES :

- AU 2EME ECHELON :

MM. LOUMBEKA Raymond, P/C du 15.08.1981 - Dépt. Rel. Ext. BRAZZAVILLE.
MENGÉ Roger-Julien, P/C du 7.11.1981 en Stage en SUISSE
SINIBAGUY-MOLLET Nicodème, P/C du 4.12.1981 - Mini. Aff. Etr. B/VILLE
MAKOSSO Joseph, P/C du 1.06.1981 - Mini. Aff. Etr. BRAZZAVILLE
OKOKONO Joseph-Bordas, P/C du 7.12.1981 Mini. Aff. Etr. BRAZZAVILLE
NOKA Corneille Edouard, P/C du 6.09.1981 Mini. Aff. Etr. BRAZZAVILLE.

- AU 3EME ECHELON :

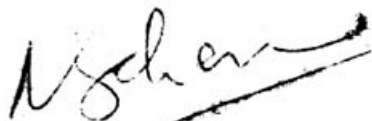
MM. KOUNKOU Anselme, P/C du 31.08.1981 Mini. Aff. Etr. BRAZZAVILLE
OGNIMBA Léonard-Emile, P/C du 21.09.1981 Présidence République -
BRAZZAVILLE.

- AU 4EME ECHELON :

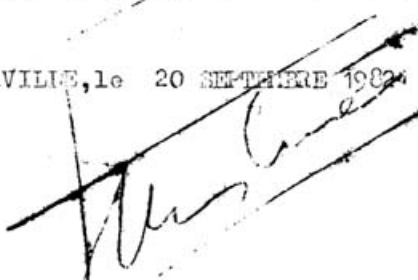
MM. IKOUEBE Basile, P/C du 11.02.1981 en Stage en FRANCE
NGOUONIMBA-NCZARI Pierre, P/C du 30.04.1981 - Commissaire Politique
Kouilou - POINTE-NOIRE
NKOUKA Alphonse, P/C du 21.09.1981 Mini. Aff. Etr. BRAZZAVILLE.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates citées ci-dessus, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

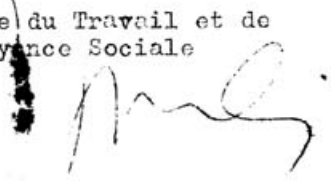
Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Affaires Etrangères


Pierre N Z E.

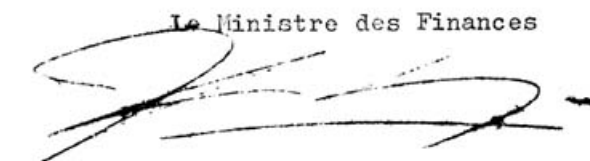
BRAZZAVILLE, le 20 SEPTEMBRE 1982


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO-MATEICHA.

Le Ministre des Finances


ITIMI G. ETIUMBA LEKOUNZOU.

AMPLIATIONS :

PR.....	2
PM.....	2
CAB/MAE.....	2
SGAE.....	2
MINIFINANCES.....	2
DGTFP/DFP.....	9
DB.....	6
DCF.....	2
SGCM/BC.....	4
DIVISION PERSONNEL.....	4
INTERESSES.....	14
TOTAL.....	57

